



Sous-comité de la technologie de l'information

Procès-verbal 6

le mardi, 29 novembre 2016

9 h 30

Salle Champlain

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Sous-comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Sous-comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 14 décembre 2016 dans le Rapport N^o 3 du Sous-comité de la technologie de l'information.*

Présents: Président : Conseiller R. Chiarelli
 Vice-Président : Conseiller J. Leiper
 Conseillers: G. Darouze, T. Tierney et M. Wilkinson

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal 5, de la réunion du Sous-comité de la technologie de l'information du jeudi, 31 mars 2016, est confirmé.

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

1. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 22 NOVEMBRE 2016

ACS2016-CCS-ITS-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS FINANCES MUNICIPALES

2. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

ACS2016-CCS-ITS-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Sous-comité de la technologie de l'information examine les sections pertinentes des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2017 et qu'il présente ses recommandations au Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, aux fins d'examen lors de sa réunion prévue du 14 décembre 2016.

M. Saad Bashir, chef de l'information, Services de technologie de l'information, Direction générale des services organisationnels, donne une courte présentation

PowerPoint sur la composition, le mandat et les champs de compétence de la nouvelle direction générale, le remaniement organisationnel de 2016, la dotation en personnel et les projets à venir en 2017-2018. La présentation comprend également un aperçu de l'enveloppe consacrée au Sous-comité dans le budget de 2017 de la Ville d'Ottawa. Une copie de cette présentation est conservée au greffe municipal.

Le conseiller Leiper présente ensuite la motion suivante concernant le budget préliminaire, conçue pour guider le Sous-comité dans son analyse budgétaire.

MOTION N^o SCTI 06/01

Motion du conseiller J. Leiper :

Que le Sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) recommande au Conseil, siégeant en Comité plénier, d'approuver la partie du Budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 se rapportant au SCTI, c'est-à-dire :

- 1. Le budget des Services de technologie de l'information, à savoir :**
 - a. Besoins en ressources de fonctionnement (page 3 du livret budgétaire du SCTI);**
 - b. Sommaire du financement du programme d'immobilisations du SCTI (p. 4).**

ADOPTÉE

Les questions adressées au personnel et les délibérations du Sous-comité portent sur les sujets suivants :

- l'augmentation des exigences en matière de sécurité des TI, notamment la conclusion de partenariats avec des organismes externes et la sensibilisation des usagers aux risques liés à la sécurité des TI;
- les projets de renouvellement des infrastructures technologiques (système SAP, Microsoft Office, mise en œuvre de la stratégie des services numériques, etc.) ainsi que le retrait des infrastructures et systèmes désuets;

- la création d'un nouveau laboratoire d'architecture pour la mise à l'essai de logiciels;
- la transition vers les bases de données infonuagiques ainsi que l'intégration et la mise en œuvre de stratégies visant à faire de la Ville d'Ottawa une « ville intelligente »;
- l'élaboration de nouvelles normes, structures et lignes directrices pour la direction générale ainsi que la communication de mises à jour régulières au Comité;
- la planification stratégique à long terme des investissements dans les immobilisations liées aux TI.

Au terme des délibérations, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et ADOPTÉES, dans leur version modifiée par la motion n° ITSC 06/01.

Faute de discussion, le Comité ADOPTE ensuite la recommandation du rapport, dans sa version modifiée par la motion suivante concernant le budget préliminaire :

MOTION N° SCTI 06/01

Motion du conseiller J. Leiper :

Que le Sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) recommande au Conseil, siégeant en Comité plénier, d'approuver la partie du Budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 se rapportant au SCTI, c'est-à-dire :

- 1. Le budget des Services de technologie de l'information, à savoir :**
 - a. Besoins en ressources de fonctionnement (page 3 du livret budgétaire du SCTI);**
 - b. Sommaire du financement du programme d'immobilisations du SCTI (p. 4).**

ADOPTÉE, tel que modifiée

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h.

Coordonnateur du comité

Président